

mie. Ces nombreux employés qu'on a chassés des ateliers de l'Intercolonial et qui ne peuvent plus gagner de quoi nourrir leurs familles n'ont pas les dispositions pacifiques dont le règne est à souhaiter dans ce pays, quand, promenant leur oisiveté forcée sur la plateforme de la gare de Moncton, ils aperçoivent, à l'arrière d'un train-voyageurs à destination de Saint-Jean, un wagon privé où sont installés une couple d'individus qui auraient tout aussi bien pu voyager en Pullman. Que celui qui veut voyager en wagon privé le fasse, mais à ses dépens, il ne faut pas que le peuple soit appelé à payer lui-même le service coûteux de wagons privés pour flatter la vanité des surintendants et de leurs assistants, des chefs d'atelier et d'autres petits fonctionnaires qui, je viens de le dire, semblent avoir pour toute ambition de se promener en wagon privé aux frais du public. Les compartiments de wagon Pullman coûtent aujourd'hui trois fois plus cher que ci-devant. De Moncton à Montréal ils ne coûtent pas moins de \$24. Cependant, si ces petits fonctionnaires ne peuvent obtenir un wagon privé pour satisfaire leur ambition, ils prennent un compartiment de wagon Pullman aux frais du pays, quand nombre d'entre eux s'abstiendraient de cette dépense s'ils voyageaient à leurs propres frais.

Un autre grief c'est que ces voitures réservées se trouvent au bout des convois, et que les voyageurs ordinaires ne peuvent pas contempler de l'arrière le beau coin de pays qu'ils traversent. L'an dernier, lorsque j'ai appelé sur ce sujet l'attention du ministre, après m'avoir promis de mettre fin à cette pratique, il a ajouté que le règlement l'interdisait. La chose se fait encore et, si le règlement la défend, quelqu'un doit être en faute. Je prie de nouveau mon honorable ami de faire en sorte que les fonctionnaires du chemin de fer s'efforcent de populariser l'entreprise, au lieu de parcourir tout le pays dans des voitures réservées en toutes circonstances.

Je sais et je reconnais volontiers que le temps n'est pas bien choisi pour construire ou acquérir des chemins de fer; mais, en justice pour la province du Nouveau-Brunswick, l'Etat devrait prendre en main la ligne de Saint-Jean à Québec entre Centre-ville et la ville de Saint-Jean. Dans cette partie du pays, c'est la seule qui n'appartienne pas au gouvernement fédéral. Depuis deux à trois ans, nous nous sommes emparés de presque toutes les voies ferrées du Dominion, sauf le Pacifique-Canadien, et nous avons par là dégagé presque toutes

les autres provinces de leur responsabilité à l'égard des obligations qu'elles avaient garanties au montant de plusieurs millions de dollars. Si le Gouvernement a l'intention de soulager ainsi toutes les autres provinces, je déclare que le Nouveau-Brunswick devrait être traité de la même manière et que ce chemin de fer devrait faire partie du réseau de l'Etat et être exploité comme tel.

Je ne doute pas que mon honorable ami n'ait reçu du gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick une résolution que le premier ministre a proposée et que le chef de l'opposition a appuyée à la dernière session, et que la législature a adoptée d'une commune voix. Cette résolution portait qu'il était du devoir du gouvernement fédéral d'assumer le fardeau du chemin de fer de Saint-Jean à Québec comme il a assumé celui des autres voies ferrées du pays.

Je tiens aussi à appeler l'attention du ministre des Chemins de fer sur une autre question qui lui a sans doute déjà été signalée dans des requêtes d'un groupe nombreux d'habitants de mon comté qui désirent obtenir des communications par voie ferrée entre Shédiac et le cap Tourmentin. Il y a quelques années une charte a été accordée au chemin de fer de Shédiac au cap Tourmentin. Les gens de l'endroit tiennent beaucoup à l'établissement de cette ligne, et j'espère que mon honorable ami accueillera favorablement leur requête.

Pendant que je discutais la situation des chemins de fer au Nouveau-Brunswick, j'ai négligé de dire qu'un examen de la statistique prouvera que la dépense par tête pour les voies ferrées a été moindre au Nouveau-Brunswick, que dans toute autre province. Je soutiens donc que ma province a surtout droit aux plus grands égards de la part de mon honorable ami, quant aux commodités de chemin de fer.

J'ai promis que je ne retiendrais pas longtemps le comité; aussi ai-je traité très brièvement ces importantes matières. Cependant, elles sont dignes d'un examen sérieux et bienveillant de la part du ministre; elles s'imposent même à son attention, et j'espère sincèrement que j'aurai l'appui actif des autres représentants des Provinces maritimes au sujet des demandes que j'ai adressées au ministre. Nous sommes fiers des Provinces maritimes que nous pouvons considérer comme l'une des trois grandes sections du Dominion, les autres comprenant les deux grandes provinces de Québec et d'Ontario, au centre, et les vastes provinces des prairies, à l'ouest.